



# Commune de Barbuise

**Heures d'ouverture au public**  
Lundi : 17h00 – 18h30  
Mercredi : 13h30 – 18h30  
Samedi : 09h30 – 11h30

Dimanche 29 septembre 2019



# Infos...

N° 194

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2019.**

**Présents :** Mr BOYER Alain, Mr DHENIN Florian, Mr GRANGÉ Sylvain, Mme COLSON Bénédicte, Mr VOISEMBERT Yvon, Mr COSTA Charles, Mr FELICE Dany, Mr LIARD Philippe, Mr MARTHELEUR Arnaud.

**Excusés :** Mr ROUX Jean-Christophe, Mme ROMEI Corinne.

**Pouvoir :** Néant. **Absent :** Néant. **Secrétaire de séance :** Mme COLSON Bénédicte.

### **1 Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2019 (19-09-01) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **approuve** le compte rendu de la précédente réunion en date du 28 juin 2019.

### **2-S.D.D.E.A. : Modification des statuts (19-09-02) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **approuve** les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 portant sur :

- L'intégration des dispositions relatives au dépôt du dossier EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux),,
- La reproduction à l'article 6 des statuts de l'article L-221.7 du Code de l'environnement relative à l'animation et la concertation dans le domaine du risque d'inondation, ainsi que dans la gestion et la Protection de la ressource en eau.
- La Clarification des conditions de représentation au sein des instances du S.D.D.E.A. en matière de délégation de la compétence GEMAPI ,
- L'anticipation des modifications législatives relatives aux conditions de représentation des EPCI-FP au sein des instances du S.D.D.E.A.
- La modification de deux annexes des statuts relatives aux périmètres des bassins, en accord avec les assemblées des Bassins Seine Aval et Seine et Affluents Troyens.

### **3- Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT (19-09-03) :**

Le maire rappelle que par délibération en date du 01 février 2013, le Conseil Municipal de Barbuise a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme *Xmarchés*, *Xactes*, *Xelec*, *Xurba*, etc ...

Le conseil municipal, après examen des documents transmis, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le rapport de gestion du Conseil d'administration qui peut se résumer ainsi :
  - ◇ Nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018),
  - ◇ Un chiffre d'affaire de 900 871.00 € en hausse,
  - ◇ Un résultat net positif de 58 116.00 € affecté en totalité au poste « autres réserves » porté à 131 337.00€.
- **Donne acte** au maire de cette communication.

### **4- Organisation de la journée du 28 septembre, à la découverte de la sablière de l'Erable (19-09-04) :**

Le maire rappelle, qu'à la demande de l'entreprise A2C Granulats, le Conseil Municipal, par délibération du 28 juin, a accepté le principe d'organiser une cérémonie pour la rétrocession de la sablière de l'Erable à la commune de Barbuise, soit les parcelles ZT 149 et ZT 150 pour une superficie totale de 19 ha 13 a 93 ca dont environ 12 ha de plan d'eau.

Le maire précise que cette journée sera organisée de la manière suivante :

- **11h 30 accueil des personnalités locales** puis allocution du maire, de Mme Charle représentante de l'entreprise A2C Granulats, de Madame Chautard, représentante du Conservatoire Régional des Espaces Naturels, d'un Conseiller Départemental et de Madame la Sous Préfète de Nogent sur Seine. Le maire précise que son intervention s'attachera à :
  - ◇ Retracer l'historique du site depuis 1997,

- ◇ Evoquer le devenir de ce lieu dans le respect absolu des engagements pris avec Mr et Mme Pichard, les généreux donateurs, engagements destinés à faire de ce plan et de ces rives une zone naturelle,
- ◇ Rechercher des solutions et des bonnes volontés pour que la gestion de la pêche de loisir, qui devra être prioritairement accessible aux habitants de la commune et compatible avec la vocation naturelle du site.
- ◇ Remercier Mr et Mme Charle pour les travaux de réaménagement et l'organisation de cette journée et, tout particulièrement, de Mr et Mme Pichard pour leur générosité.

Au terme des différentes allocutions un vin d'honneur sera offert par la commune, suivi d'un buffet offert par l'entreprise A2C Granulat.

- **A partir de 14h30, accueil des visiteurs**, présentation du site, écoute des remarques et des suggestions de chacun au tour du verre de l'amitié.

Le conseil municipal s'organise ensuite pour accomplir les différentes tâches matérielles nécessaires pour que cette journée soit une réussite (fléchage, aide au montage des barnums, transport du matériel, installation de la sono, acheminement des boissons, etc, etc....).

## **5- Point sur les gros travaux inscrits en section d'investissement du budget 2019 ( 19-09-05) :**

**Accessibilité P.M.R. 2ème tranche** : le maire précise que les travaux d'accessibilité sont désormais achevés, reste à finaliser les démarches administratives avec les services concernés pour la perception du solde de la subvention octroyée au titre de la DETR.

Le maire remet à chaque conseiller présent le détail des dépenses honorées pour cette opération qui s'élève à 55 720.61 € T.T.C. dont 43 187.43 € au titre de l'année 2019. Le maire précise que le coût du balisage mis en place à Barbuise est intégré à ces montants.

Le maire remercie Mr FELICE Dany ainsi que les agents municipaux qui ont finalisé ces travaux, évitant à la commune des dépenses plus importantes.

**Toiture du local communal dit « salle paroissiale »**: Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2019 et du marché signé le 27 mai 2019 avec la société de *Rénovation Grados-Salamaj*, les travaux de rénovation de la toiture de ce local ont été réalisés au cours de l'été avec la collaboration de la société de Chasse de Courtavant, principale utilisatrice de ce local, au montant initialement prévu de 3 519.74 € T.T.C.. L'ensemble de Conseillers Municipaux présents apprécie la qualité du travail réalisé et remercie les bénévoles de la société de chasse qui ont prêté leur concours à l'entreprise *Grados-Salamaj*.

**Plateaux surélevés de Courtavant** : Suite aux délibérations du 08 juin 2018, du 05 avril 2019 et du 28 juin 2019, l'entreprise COLAS NORD EST a réalisé les deux plateaux surélevés aux entrées du hameau de Courtavant sur La RD 52 (Grande Rue et rue des Loges). Le maire précise que la maîtrise d'œuvre et le suivi technique de ces travaux était confiée au SLA de Nogent sur Seine (service départemental des routes).

Les premiers retours sont positifs. Ces deux réalisations contraignent les véhicules à réduire leur vitesse aux entrées du hameau. Le maire ajoute que, depuis la mise en place de la déviation nécessaire aux travaux sur la RD 951 à Villenaux la Grande, la circulation s'est considérablement densifiée route de Liours et rue des Chaumes. Comme elle s'y était engagée lors de sa visite à Barbuise le 21 août dernier, Madame la Sous Préfète a demandé aux services de gendarmerie de procéder à des contrôles de vitesse. Plusieurs infractions furent relevées dont un excès de vitesse à 113 km/h.....

## **6-Tarifs 2020 pour la location de la salle polyvalente :**

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de reconduire pour 2020, les tarifs de location de la salle polyvalente pratiqués en 2019 à savoir :

	Durée de location					
	1 jour	2 jours	Jour supplémentaire.	Vin d'honneur	Réunions Sans accès cuisine	Energie En plus
<b>Résident dans la commune</b> et associations communales non subventionnées par la commune.	<b>120</b>	<b>190</b>	<b>90</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>oui</b>
Hors commune (assoc. ou privés)	<b>180</b>	<b>300</b>	<b>140</b>	<b>80</b>	<b>50</b>	<b>oui</b>
Associations communales subventionnées par la commune, organisant une manifestation à caractère privé.	<b>Gratuit 1 fois par an, ensuite même tarif que pour les résidents de la commune.</b>					<b>oui</b>
Associations communales, subventionnées par la commune, organisant une manifestation à caractère public participant à l'animation du village.	<b>Gratuit 5 fois par an en plus de la fête de Noël, de la brocante, de la fête des écoles et du 14 juillet.</b>					
Associations extérieures à la commune ou organisme privé organisant une manifestation payante .	<b>250</b>	<b>350</b>	<b>110</b>	<b>80</b>	<b>60</b>	<b>oui</b>

Le montant de la caution reste inchangé à 700.00 €

## **7 - Vente de terrains, droit de préférence (19-09-07) :**

Le maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 02 août 2019, Madame GAUDION Josette, représentant les Consorts SIMON a, conformément à l'article L-331-19 du Code forestier, informé la commune de leur intention de vendre la parcelle cadastrée ZS 30 au lieu-dit Susherbe d'une superficie de 14 a 70 ca contiguë à la parcelle communale ZS 26.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté les plans et en avoir délibéré, déclare à l'unanimité de ses membres présents, ne pas être intéressé par ce terrain.

## **8-Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'assiette 2019 (19-09-08) :**

Le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents:

- **Approuve** l'état d'assiette des coupes 2019,
- **Demande** à L' O.N.F. de bien vouloir procéder à leur désignation,
- **Dit** que la délivrance des bois d'affouage se fera sur pied et par foyer.

Des que l'O.N.F. aura procédé aux travaux de désignation des décloisonnements, la commission « *bois et plantation* » se réunira afin d'organiser la délivrance des coupes aux affouagistes. Comme pour toute opération de ce type, une information sera diffusée dans chaque foyer.

## **Informations:**

**La fibre optique arrive à Courtavant** : Comme vous avez pu le constater, depuis plusieurs mois, la société SOGETREL prestataire de la société LOSANGE, déploie la fibre sur le hameau de Courtavant. Cette toute première tranche de travaux ne concerne que le hameau de Courtavant, les communes de Pont sur Seine, Périgny La Rose et La Villeneuve au chatelot. En principe, Barbuise (écoles, mairie, salle polyvalente ) devait faire partie du lot, mais pour l'instant, aucun réseau n'est posé.

Pour cette toute première tranche de travaux, les hameaux de Soulaunoy et des Vigneaux ne sont pas concernés. Ceux-ci seront fibrés en même temps que Montpothier, lieu où sera situé le nouveau *répartiteur*.

Ce nouveau réseau s'ouvre donc à la commercialisation dès le quatrième trimestre 2019. Chacun pourra désormais souscrire un abonnement pour bénéficier de débits internet inégalés.

La région GRAND EST, principal financeur, a chargé LOSANGE de mettre en place ce réseau fibre optique et d'organiser une réunion d'informations ouverte à tous, en présence des fournisseurs d'accès Internet, afin de vous présenter les avantages de la fibre optique, les moyens de se raccorder et les différentes offres commerciales.

**Cette réunion se tiendra le 9 octobre à 18h.30**

**Salle Agora**

**Avenue de Saint Roch à Nogent sur seine**

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi vous connecter sur : [www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr).

*Pour les personnes qui ne pourraient assister à cette réunion, je diffuserai un compte rendu par mail dans les jours qui suivront.*

Pour les hameaux de Soulaunoy et des Vigneaux les travaux de repérage pour la pose de la fibre ont commencé mais dans l'immédiat, je suis dans l'impossibilité de vous donner une date pour l'ouverture à la commercialisation. Peut-être que lors de cette réunion, nous en saurons un peu plus...?

J'ai rencontré le 24 septembre, Mr WOLFF, Directeur départemental d'Orange. Je lui ai fait visiter nos deux hameaux afin qu'il s'imprègne du contexte. Il doit me recontacter pour me donner les raisons de l'absence de montée en débit de Soulaunoy et me préciser ce que sa société envisage de mettre en œuvre pour résoudre les problèmes de téléphone fixe qui impactent régulièrement les abonnés ne disposant pas de connexion Internet.

**Site de la Communauté de Communes du Nogentais** : En vous connectant sur le site de la Communauté de communes du Nogentais : [www.ccdunogentais.fr](http://www.ccdunogentais.fr), vous trouverez, non seulement des informations pratiques sur la collecte des déchets, le fonctionnement des déchetteries, ou la petite enfance, mais aussi une page consacrée à notre commune. Pour vous y rendre, c'est très simple sur la page d'accueil, positionnez le pointeur de votre souris sur : « LES COMMUNES » un menu déroulant apparaîtra, cliquez sur Barbuise, vous y trouverez notre actualité, en particulier la journée à la sablière de l'Erable et, dans l'encadré téléchargement, le dernier bulletin d'informations et des comptes rendus du Conseil Municipal depuis avril ....Un grand merci à notre ami ARNAUD MARTHELEUR qui gère cette communication.

Avec l'expression de mon dévouement,

Le maire,



Alain Boyer